

**Britemax Iron Max**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Marque commerciale **Britemax Iron Max****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes **Vehicle wheel cleaner****1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Transco Blanx Ltd. t/a Britemax  
Unit 18 Lambs Business Park  
Terracotta Road  
South Godstone  
Surrey  
RH9 8LJ  
United Kingdom  
Tel: +44 (0)1342 893015  
sales@britemax.co.uk

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Service d'information d'urgence **USA 1.800.535.5053, INTL 1.352.323.3500****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.1O	toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
3.4S	sensibilisation cutanée	1A	Skin Sens. 1A	H317

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage

- Mention d'avertissement **attention**

- Pictogrammes

GHS07



- Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
P330 Rincer la bouche.

**Britemax Iron Max**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

- Conseils de prudence  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Composants dangereux pour l'étiquetage sodium thioglycolate solution

**2.3 Autres dangers**




sans importance

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non pertinent (mélange)

**3.2 Mélanges**

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
sodium thioglycolate solution	No CAS 367-51-1	10 - < 25	Acute Tox. 3 / H301 Skin Sens. 1A / H317	
diethylene glycol monobutyl ether	No CAS 112-34-5	1 - < 5	Eye Irrit. 2A / H319	
polyethylene glycol (5) undecyl ether	No CAS 34398-01-1	1 - < 5	Acute Tox. 4 / H302	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

## Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

## Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

## Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

## Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

## Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

**Britemax Iron Max**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: Sciure de bois, Kieselguhr (diatomite), Sable, Liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## Britemax Iron Max

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Gel

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
sodium thioglycolate solution	367-51-1	DNEL	2.06 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
sodium thioglycolate solution	367-51-1	DNEL	1.41 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	DNEL	67.5 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	DNEL	20 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	DNEL	67.5 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
sodium thioglycolate solution	367-51-1	PNEC	38 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
sodium thioglycolate solution	367-51-1	PNEC	3.8 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
sodium thioglycolate solution	367-51-1	PNEC	3.2 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
sodium thioglycolate solution	367-51-1	PNEC	380 µg/l	organismes aquatiques	eau	continuellement
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)

**Britemax Iron Max**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	PNEC	0.1 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	PNEC	200 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	PNEC	4 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	PNEC	0.4 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	PNEC	56 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	PNEC	0.4 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	PNEC	3.9 mg/l	organismes aquatiques	eau	continuellement

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Ventilation générale.

**Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)****Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection de la peau****- Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

**- Mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**Britemax Iron Max**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	liquide
Couleur	pale amber
Odeur	fruité

**Autres paramètres de sécurité**

(valeur de) pH	6 - 8
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)
Limites d'explosivité	non déterminé
Pression de vapeur	31.69 hPa à 25 °C
Densité	1.048 - 1.05 g/ml
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible

**Solubilité(s)**

- Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-------------------------	------------------------------

**Coefficient de partage**

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	210 °C
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

**9.2 Autres informations**

**Britemax Iron Max**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

Teneur en solvants	100 %
Teneur en matières solides	0 %
Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T3 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200 °C)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

**10.2 Stabilité chimique**

Voir en bas "Conditions à éviter".

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**10.4 Conditions à éviter**

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

**10.5 Matières incompatibles**

Combustibles

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

**Procédure de classification**

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Classification selon SGH****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

**- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)**

Oral 866.4

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
sodium thioglycolate solution	367-51-1	oral	200
polyethylene glycol (5) undecyl ether	34398-01-1	oral	1,400

**Corrosion/irritation cutanée**

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

**Britemax Iron Max**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur cellules germinales**

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

**Cancérogénicité**

N'est pas classé comme cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

**Danger en cas d'aspiration**

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques. N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes****RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Traitement des déchets des conteneurs/emballages**

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

**Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets****Liste de déchets**

Pas attribué



**Britemax Iron Max**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**Remarques**

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU** non soumis aux règlements sur le transport
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non pertinent
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**  
Classe -
- 14.4 Groupe d'emballage** non pertinent
- 14.5 Dangers pour l'environnement**
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**  
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales (États-Unis)****SARA TITLE III (Superfund Amendment and Reauthorization Act)**

- List of Extremely Hazardous Substances (40 CFR 355) (EPCRA Section 302 and 304)  
aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (40 CFR 372) (EPCRA Section 313)  
aucun des composants n'est énuméré

New Jersey Worker and Community Right to Know Act aucun des composants n'est énuméré  
N.J.S.A. 34:5A-1 et. seq.

**California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 Chemicals known to the State to cause cancer or reproductive toxicity** aucun des composants n'est énuméré

**Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur****NPCA-HMIS® III**

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	/	aucune
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerise, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protective equipment	-	

**Britemax Iron Max**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**NFPA® 704**

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	toxicité aiguë
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	irritant oculaire
HMIS	Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NFPA® 704	Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Sens.	sensibilisation cutanée
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

**Britemax Iron Max**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**Principales références bibliographiques et sources de données**

Hazardous Products Regulations (HPR).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

**Procédure de classification**

Propriétés physiques et chimiques. La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé. Dangers pour l'environnement. La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)**

Code	Texte
H301	toxique en cas d'ingestion
H302	nocif en cas d'ingestion
H317	peut provoquer une allergie cutanée
H319	provoque une sévère irritation des yeux

**Clause de non-responsabilité**

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.